

CECI EST-IL UNE ENQUÊTE ? ÉPISODE 4

Le CHSCT doit programmer au moins 3 visites d'écoles, de collèges, ou de lycée par an. La décision revient aux organisations syndicales représentantes des personnels : dans le 93, à la FSU (SNES/SNUIPP – 4 voix), à FO (1 voix), à la CGT (1 voix), et à SUD éducation (1 voix). SUD éducation 93 avait demandé, en juin 2021, que le collège Lenain de Tillemont de Montreuil figure parmi les établissements visités en 2021-2022 (voir lien vers épisode 1). La secrétaire n'a pas retenu notre demande (voir pièce jointe).

A la suite de cette visite, les membres du CHSCT font leurs préconisations. Aucune réunion de travail n'est prévue pour échanger et se mettre d'accord sur ces dernières. Elles sont écrites par la secrétaire en quelques lignes. Ainsi, les 19 entretiens de visite de l'école Marie Curie de Bobigny ont été résumés en un paragraphe de 20 lignes, et les préconisations en un paragraphe de 4 lignes.

En raison de « nombreux signalements, bâtimentaires et pas que, la visite [du collège visité le 17 février 2022] nous semblait évidente », dit la secrétaire (FSU). « Quand on arrive, on sent bien qu'il y a un problème ». Il y a de nombreuses « saisines sur le bâtiment, certaines salles ne sont plus praticables ». La prévisite, faite par la secrétaire et l'administration, a révélé des « problèmes informatiques », « des coupures de courant », « je schématise ».

Le DTA (Dossier Technique Amiante) n'a alors, pas été présenté. Depuis, « On en a retrouvé un », dit la principale adjointe.

« M. Vautier [DASEN adjoint et président du CHSCTD] et M.le conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire ne seront pas là aujourd'hui, ils le regrettent », dit Mme la secrétaire adjointe du DASEN. M. Abomo, chef de la division des affaires générales, financières et de l'immobilier, arrive (en retard).

Les membres du CHSCTD se positionnent sur les différentes commissions : 1, 2, ou 3, la commission 3 étant celle qui se charge de la visite bâtimentaire le matin. Les 2 autres commissions ne font que des entretiens toutes la journée. Notre représentante attend son tour (en dernier) pour donner sa préférence pour la commission 3, étant donné le contexte de l'établissement et les nombreux signalements bâtimentaires. Personne ne s'y est encore inscrit... elle fini par être rejointe par la secrétaire. Aucun·e représentant·e de la DSDEN ne s'y inscrit. Aucun·e représentant de la DSDEN ne fera donc la visite bâtimentaire.

La principale du collège présente rapidement les chiffres de l'établissement. Puis, les 2 membres de la CHS, enseignants racontent :

- « l'état d'épuisement assez généralisé des personnels, lié au fonctionnement institutionnel ».
- « l'entrée d'un parent au milieu de la cour de récréation ».
- qu'une « SDF a dormi dans l'établissement, et a été découverte en salle des profs au matin »,
- « l'intrusion d'un ancien élève dans le terrain de basket, son pronostic vital était engagé »
- que l'année dernière, un élève est monté sur toit de l'établissement ».
- « des collègues en pleurs, inquiets de venir »
- « 5 démissions au cours des 6 dernières années, même si certaines sont liées à d'autres choix »
- « des problèmes de communication : l'accumulation d'implicites de manière pérenne. Nous sommes censés être des pédagogues, être dans l'explicite. On applique des règles sans les comprendre ».
- « pas de pochettes de rentrée, nous sommes invités à aller consulter nos emplois du temps sur pronote dont certains n'avaient pas les codes »
- « cela fait 3 ans qu'on demande des chaises »
- « les ordinateurs ne fonctionnent plus, ils mettent souvent 15 minutes montre en main à démarrer »
- « nous étions en 2010 pendant 2 jours... ça paraît idiot, mais comment on fait l'appel ? »

- « le même disjoncteur gère des choses qui n'ont rien à voir » (exemple : 2 ordis en salle des profs, le TNI de la salle de SVT à l'autre bout du bâtiment et un interrupteur dans le couloir)
- « les stores dysfonctionnent, c'est sombre, ça ne donne pas envie de travailler, même pour les élèves, ils nous le disent ! »

La réunion est interrompue par l'entrée d'une personne, à laquelle il est répondu : « LVMH, c'est au 1^{er} ! »

A la fin de l'exposition des faits, notre représentante demande la parole : Les collègues de l'établissement ont lancé un sondage auprès des personnels, dont ils nous ont détaillé les réponses lors de leur exposé.

- Pouvons-nous avoir une copie des réponses de cette enquête que vous avez réalisée, que l'on puisse profiter du travail que vous avez fait ? ». Le collègue est d'accord.
 - J'ai l'information selon laquelle ce collègue fait partie du plan départemental de rénovation, est ce le cas ? Une rénovation dite « lourde » ? », c'est à dire que des bâtiments entiers doivent être détruits et être reconstruits ? »
- M. Abomo fait un geste de la main, signifiant que ce n'est pas le sujet.
- On nous a dit que les travaux ne seraient pas avant les vacances d'été. La 1ère tranche c'est au [autre collège du secteur] », dit l'enseignant. Cette visite pourrait permettre de faire de cet établissement une priorité, dit un·e participant·e.
 - Bon, nous allons prendre du retard sur le programme de la journée », dit M. Abomo, mettant ainsi un terme à la réunion.

[intermède : Par respect pour la confidentialité des personnes, nous ne sommes pas autorisé·es à relater la visite bâtiminaire]

Vient l'après-midi, et le moment des entretiens pour les membres de la commission 3. La secrétaire a été remplacée par une de ses camarades (du même syndicat). Nous sommes rejointes par M. Doré, chef du service logistique à la DSDEN.

Notre représentante sort un matériel d'enregistrement professionnel, et demande au collègue dont l'entretien va démarrer si il est d'accord pour que la conversation soit enregistrée, pour une utilisation strictement professionnelle. Cela ne pose pas de problème au collègue, qui le dit plusieurs fois. Mais à l'autre organisation syndicale, si : « moi ça me gêne personnellement, oui. Je trouve ça bizarre. Nous n'avons jamais fait comme ça. ». Elle part chercher Mme la secrétaire, qui arrive, de sa commission 1 ou 2 : « Je m'oppose à ce que vous enregistriez. Il n'y a pas à ce que ce soit enregistré. Mme [la secrétaire] fera un rapport, vous enverrez [vos notes?] ».

[Par respect pour la confidentialité, nous ne sommes pas autorisé·es à relater le contenu des entretiens]

Quelles préconisations le CHSCT-D fera-t-il suite à cette visite ?

Et LVMH dans tout ça ?

**Les collègues espèrent
Les collègues attendent.**